



CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

2023-2024

MUSIQUE / INTERPRÉTATION

La Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) est une formation préprofessionnelle proposée aux élèves inscrits en cycle spécialisé ou ayant validé le Diplôme d'Études Musicales (DEM).

La CPES relève du statut étudiant et donne accès aux aides du CROUS (bourses de l'enseignement supérieur, restauration et aide au logement) - voir www.crous-montpellier.fr.

Le CRR de Montpellier Méditerranée Métropole accueille en 2022/23 :

- 188 élèves en cycle 3,
- 51 élèves en cycle spécialisé,
- et 37 étudiants en classe Préparatoire / Musique Interprétation.



L'OBJECTIF

Préparer l'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur : Conservatoire Supérieur (en France et à l'étranger) et Pôle Supérieur.

LE CONCOURS D'ENTRÉE

Accès à la CPES par concours d'entrée pour les élèves inscrits en cycle spécialisé ou ayant validé le DEM.

Pour les candidatures externes, merci de justifier d'un niveau cycle spécialisé (attestation de scolarité attestant du niveau émanant du dernier établissement d'accueil).

Modalité du concours :

- Épreuve technique de la dominante (20 à 30 minutes de programme libre)
- Formation Musicale (épreuve écrite mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse)
- Entretien (portant sur le projet professionnel et les épreuves techniques (instrument et FM).

LA DURÉE

La CPES est un parcours de 2 ans (3e année sur avis du conseil pédagogique).

L'étudiant s'engage à présenter un concours d'entrée dans un établissement supérieur durant le cycle.



INSCRIPTION RENTRÉE 2023

Dossier d'inscription en téléchargement sur le site du CRR www.conservatoire.montpellier3m.fr.

Dossier d'inscription à retourner au service scolarité au plus tard le 05 mai 2023.

Tests d'entrée en mai/juin 2023.

Calendrier des concours par discipline / en ligne en mars 2023.

LES DISCIPLINES PROPOSÉES

CLASSIQUE À CONTEMPORAIN

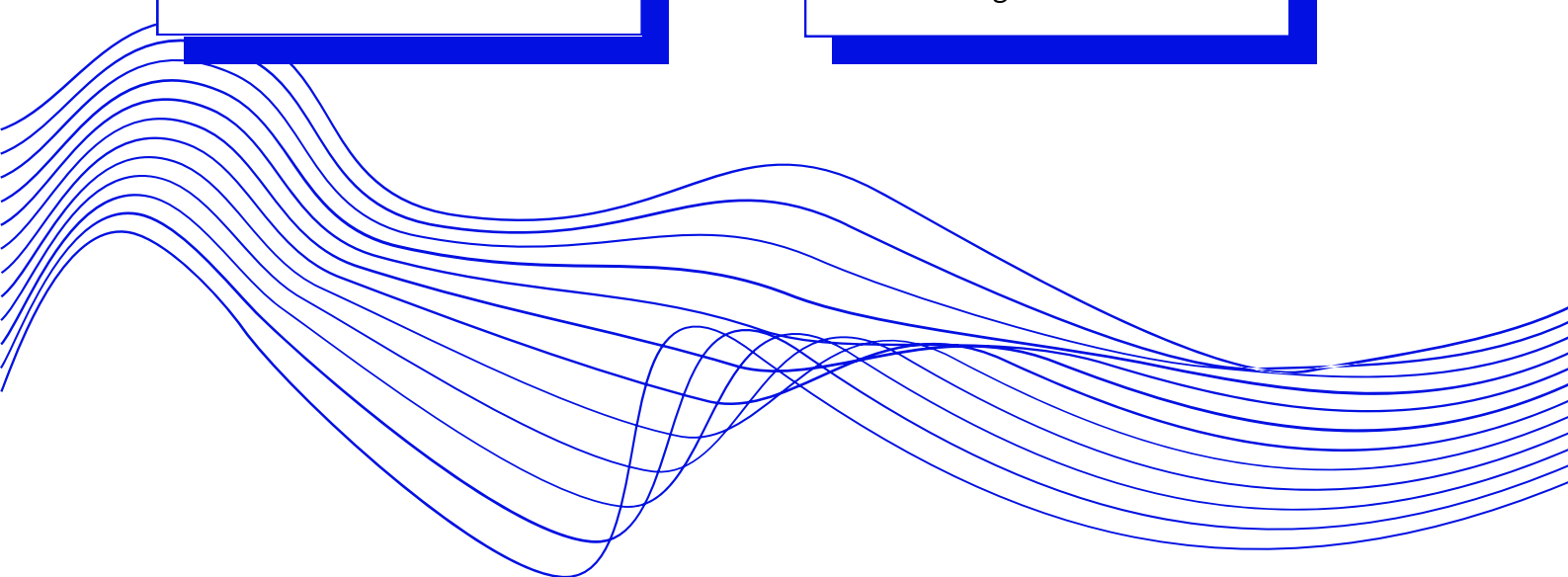
- Flûte traversière
- Hautbois
- Clarinette
- Basson
- Saxophone
- Cor
- Trompette
- Trombone
- Tuba
- Violon
- Alto
- Violoncelle
- Contrebasse
- Percussions
- Guitare
- Harpe
- Orgue
- Piano
- Chant

JAZZ

- Guitare
- Piano
- Batterie
- Saxophone
- Basse

ÉRUDITION

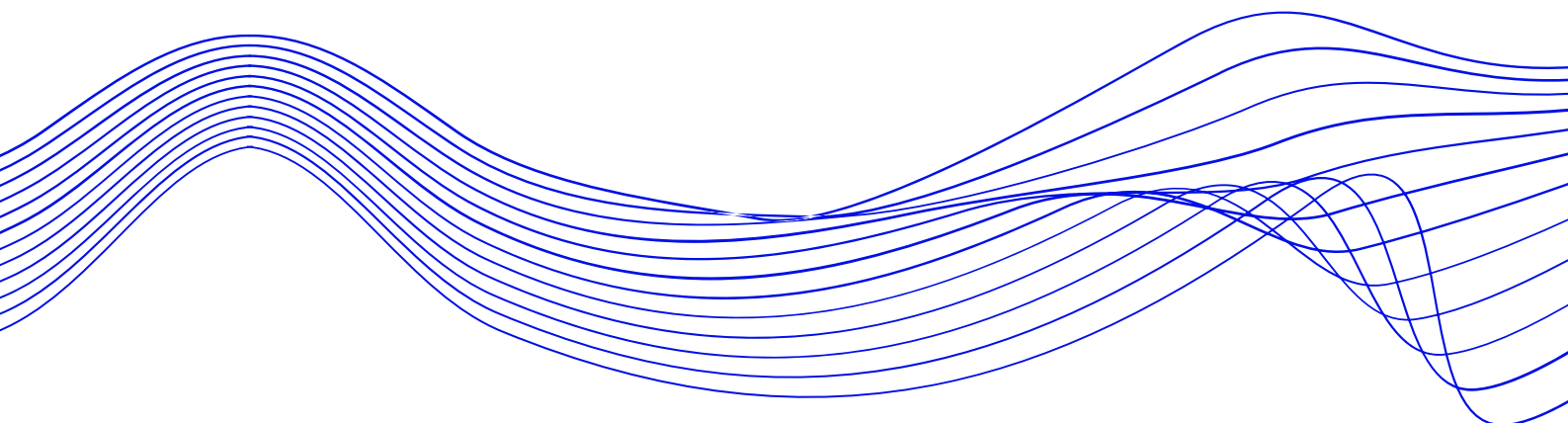
- Direction d'orchestre
- Direction de chœur
- Formation musicale
- Analyse musicale
- Écriture musicale
- Composition et informatique musicale
- Histoire de la Musique
- Composition, Musique à l'image



L'ORGANISATION

Les études sont organisées en 4 semestres. Le parcours comprend un minimum de 750 heures d'enseignement réparties comme suit :

Modules d'enseignement	Cours	Durée/hebdomadaire
Module 1 Principal	Discipline dominante	Entre 1h15 et 5h
	Création/Improvisation	Stage ou cours régulier
	Master Class	3 journées minimum
Module 2 Complémentaire de pratique	Pratiques collectives (orchestre / Musique de Chambre / Accompagnement)	3h/hebd. (variable)
	Culture Musicale (FM / Analyse / Histoire / Écriture / Composition)	4h/hebd. (variable)
	Pratiques complémentaires (autre esthétique, autre discipline)	1h/hebd. (variable)
Module 3 Didactique/Métier	Pédagogie	3 journées (18h)
	Journées professionnelles	2 journées (12h)
	Immersion vie professionnelle	3 journées (18h)
Module 4 Préparation aux concours	Récital	1 récital au minimum
	Épreuves « blanches »	À déterminer
	Préparation à l'entretien	Session en janvier et en avril





SUIVI & ÉVALUATION

Un suivi personnalisé et des points d'étape

Dès l'intégration en CPES, une rencontre entre l'étudiant, le professeur référent et le directeur des études permet d'élaborer le parcours et d'adapter le calendrier en fonction des concours en préparation.

Le rôle du professeur référent

Le professeur référent est le professeur de la discipline dominante. Il est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant. Il l'accompagne tout au long de son parcours, participe au point d'étape et l'accompagne dans la structuration de son projet.

Les validations d'acquis antérieurs

Les acquis antérieurs (hors CRR) font l'objet d'une étude par le conseil pédagogique qui statue sur la validation dans le cadre du parcours CPES.

Le livret de l'élève

Véritable « carnet de bord » de l'étudiant, ce livret notifie en détail les activités de l'étudiant durant son parcours en CPES. Ce livret est un outil de suivi, remis lors du premier point d'étape, complété par l'étudiant tout au long de son parcours et mis à la disposition des établissements supérieurs qui en font la demande.

L'APRÈS CLASSE PRÉPARATOIRE

Chaque année de nombreux élèves du CRR de Montpellier Méditerranée Métropole réussissent avec succès les concours d'entrée d'établissements supérieurs et leur intégration dans le monde professionnel :

PALMARÈS MUSIQUE 2020

4 entrées au CNSM
(Paris et Lyon)

6 entrées en pôle supérieur

5 entrées en conservatoires
supérieurs étrangers

4 lauréats de concours d'orchestre

PALMARÈS MUSIQUE 2021

2 entrées au CNSM
(Paris et Lyon)

9 entrées en pôle supérieur

5 entrées en conservatoires
supérieurs étrangers

2 lauréats de concours d'orchestre

PALMARÈS MUSIQUE 2022

5 entrées au CNSM
(Paris et Lyon)

6 entrées en pôle supérieur

13 entrées en conservatoires
supérieurs étrangers

1 lauréat de concours d'orchestre

INFORMATIONS

Cité des Arts - Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier

 13 Avenue du Professeur Grasset - Montpellier

 04 99 54 77 77

 conservatoire.montpellier3m.fr

Service scolarité : scolarite.crr@montpellier3m.fr

Pour tout complément d'information, veuillez contacter le directeur adjoint, directeur des études du CRR m.lepadan@montpellier3m.fr

13, Avenue du Professeur-Grasset
34090 MONTPELLIER
Tél. : 04 99 54 77 77
conservatoire.montpellier3m.fr



Montpellier
capitale
européenne
de la **Culture**
2028

